



## NOTE D'INFORMATION POUR LES FAMILLES OU REPRESENTANTS LEGAUX

DISPOSITIF DE SOINS PARTAGES EN PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE  
L'ADOLESCENT DE L'HERAULT (DSPPea34)

Madame, Monsieur,

Nous mettons en place une nouvelle organisation en santé intitulée 'Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Hérault (DSPPea34)'. Ce dispositif fait partie du programme appelé « **expérimentation Article 51** » proposé par le Ministère des solidarités et de la santé et l'Assurance maladie.

Cette note d'information vous informe du but de ce dispositif de soins partagés, de son déroulement, de ses objectifs et de vos droits. **Si vous ou votre enfant, êtes opposés à la participation de votre enfant à ce dispositif, vous devez nous le signaler par courrier/téléphone/email. Dans le cas contraire, il n'y a aucune démarche à effectuer.**

### POURQUOI CE DISPOSITIF DE SOINS PARTAGES?

Ce dispositif de soins partagés, mis en place sur le département de l'Hérault a pour objectifs :

- De faciliter l'accès à des soins psychologiques pour de jeunes patients ayant des troubles psychiques légers à modérés, orientés par les médecins généralistes et pédiatres, ou par un service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.
- D'optimiser le parcours de santé et de faciliter les collaborations entre les professionnels de santé.

### QUI PEUT PARTICIPER A CE DISPOSITIF DE SOINS PARTAGES?

Ce Dispositif de Soins Partagés propose de développer, dans le département de l'Hérault, la coordination, l'orientation ou le suivi partagé, entre le médecin généraliste ou le pédiatre et les différents acteurs de soins psychologiques dans le parcours des jeunes patients, âgés de 6 à 18 ans, avec des troubles psychiques légers à modérés.

Vous ou votre enfant disposez d'un droit d'opposition, de plus, la participation de votre enfant à ce dispositif DSPPea34 est volontaire et vous pourrez l'interrompre à tout moment sans justification.

### COMMENT VA SE DEROULER CE DISPOSITIF DE SOINS PARTAGES?

Le médecin traitant, le pédiatre de votre enfant, en lien avec l'équipe du Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie (DSPPea34), rattachée au CHU de Montpellier, vous a proposé que votre enfant participe à ce dispositif.

Le DSPPea34 met en lien les professionnels composant l'équipe de soins de votre enfant qui vont être amenés à échanger et à partager des informations le concernant.

Dans ce cadre, l'utilisation de l'outil numérique SPICO (Système de Partage d'Information et de Coordination en Occitanie) et du dossier informatisé du patient du CHU de Montpellier sont prévus, ces 2 applications sont sur des serveurs sécurisés.

Le Dispositif  
Innovant DSPPea34  
est porté par :



Autorisé par le  
Ministère des  
Solidarités et de la  
Santé :



L'**outil numérique SPICO**, mis à disposition des professionnels du sanitaire, du médico-social et du sociale, par le GIP e-santé, permettra de simplifier et sécuriser les échanges d'informations afin de mieux coordonner le suivi proposé pour votre enfant.

L'**ensemble des professionnels** (médecin, pédiatre, pédopsychiatre, infirmière, psychologue...) qui s'impliqueront dans la démarche de coordination, d'orientation ou de suivi de votre enfant, feront partie d'une **même équipe de soins**. Les échanges entre ces différents professionnels seront réalisés selon un cadre précis :

- Echanges, partage d'information et archivage de données informatisées concernant votre enfant par le biais de SPICO ou par envoi (mail sécurisé/ courrier).
- Echanges et partage d'informations directes, entre les professionnels de l'équipe de soins de votre enfant.

Les informations de SPICO seront accessibles à l'équipe DSPPea34 du CHU de Montpellier ainsi qu'aux professionnels membres de l'équipe de soins utilisant cet outil.

De plus, afin de recueillir votre avis sur votre accompagnement dans le cadre du DSPPea34, nous pourrons vous proposer de répondre à des questionnaires de satisfaction.

Dans le cadre de l'**expérimentation « article 51 »**, la loi impose que le projet DSPPea34 fasse l'objet d'une évaluation visant à apprécier son bon fonctionnement et ses résultats. Nous vous demandons donc de prendre connaissance, ainsi que votre enfant, de l'**« Information sur l'utilisation de vos données personnelles pour l'évaluation d'une expérimentation - article 51 »** jointe.

## ASPECTS REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS

Ce Dispositif de soins partagés, DSPPea34, expérimentation d'une nouvelle organisation en santé, a reçu l'autorisation de l'ARS Occitanie (arrêté n° 2021- 2021-4782 publié le 14/09/2021). Elle entre dans le cadre de l'article 51 la loi de financement de la sécurité sociale, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé (Articles R. 162-50-1 à R. 162-50-14 du Code de la Sécurité Sociale).

Le DSPPea34 est en conformité avec la loi Informatique et Libertés.

## QUELS SONT VOS DROITS ?

Si vous ne vous opposez pas au DSPPea34 :

Nous allons recueillir des informations portant sur les données administratives, la situation sociale ou l'autonomie, l'état de santé, le parcours de soins de votre enfant. Ces informations ne peuvent être transmises qu'aux professionnels, organismes ou structures qui participent au DSPPea34 et aux professionnels du cercle de soins de votre enfant, dans le respect du secret professionnel et de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre du DSPPea34, un traitement informatique des données personnelles de votre enfant va être mis en œuvre pour permettre d'analyser les résultats du Dispositif au regard de l'objectif de cette dernière qui vous a été présenté.

Ces données seront stockées sur le serveur sécurisé du CHU de Montpellier, sous la responsabilité du Pr D. Purper-Ouakil, et pour une durée de 5 ans après l'évaluation du DSPPea34.

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679), vous ou votre enfant disposez d'un droit **d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation** des informations collectées le concernant dans le cadre de ce traitement.

Le Dispositif  
Innovant DSPPea34  
est porté par :



Autorisé par le  
Ministère des  
Solidarités et de la  
Santé :



Dans certains cas, vous ou votre enfant pouvez également **refuser la collecte des données et vous opposer à ce que certains types de traitement des données soient réalisés**. Vous ou votre enfant disposez également d'un droit d'**opposition à la transmission des données** couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre du DSPPea34 et d'être traitées.

Vous ou votre enfant pouvez également **accéder** directement ou par l'intermédiaire du médecin de votre choix à l'ensemble des données médicales en application des dispositions de l'article L1111-7 du code de la santé publique.

Vous ou votre enfant pourrez manifester à tout moment votre opposition concernant la collecte des données dans le cadre de ce traitement. Le cas échéant, conformément à l'article L.1122-1-1 du Code de la Santé Publique, les données le concernant qui auront été recueillies préalablement à votre accord pourront ne pas être effacées et pourront continuer à être traitées dans les conditions prévues par le DSPPea34.

Enfin, vous ou votre enfant pouvez demander à ce que les informations personnelles colligées vous soient fournies, à vous ou à un tiers, sous un format numérique (**droit de portabilité**).

Si vous ou votre enfant avez d'autres questions au sujet du recueil, de l'utilisation des informations personnelles ou des droits associés à ces informations, vous ou votre enfant pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données du CHU de Montpellier (mail : [dpo@chu-montpellier.fr](mailto:dpo@chu-montpellier.fr)) ou le médecin coordonnateur du DSPPea34, le Professeur D. Purper-Ouakil (mail : [d-purper\\_ouakil@chu-montpellier.fr](mailto:d-purper_ouakil@chu-montpellier.fr))

Si malgré les mesures mises en place, vous ou votre enfant estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance de la protection des données compétente en France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Si le responsable de traitement souhaite effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel le concernant pour une finalité autre que celle pour laquelle ses données à caractère personnel ont été collectées, vous et votre enfant serez informé(e) au préalable quant à cette autre finalité, à la durée de conservation de ses données, et toute autre information pertinente permettant de garantir un traitement équitable et transparent.

Aucune donnée ne permettra l'identification de votre enfant dans les rapports ou publications scientifiques issus du DSPPea34.

## A QUI DEVEZ-VOUS VOUS ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS OU DE PROBLEMES ?

Pour tout renseignement concernant ce Dispositif DSPPea34, vous ou votre enfant pouvez contacter :

<b>Vos contacts dans la cadre de ce Dispositif DSPPea34</b>
<b>Pr D. Purper-Ouakil</b> , mail : <a href="mailto:d-purper_ouakil@chu-montpellier.fr">d-purper_ouakil@chu-montpellier.fr</a> Responsable d'équipe médicale MPEA1, Médecine Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (MPEA1) Hôpital Saint Eloi, Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier 80 Av. Augustin Fliche, 34090 Montpellier
<b>Le médecin généraliste ou le pédiatre de l'enfant / adolescent</b>

**Soyez assuré(es) que votre participation est extrêmement précieuse. Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.**

Le Dispositif  
Innovant DSPPea34  
est porté par :



Autorisé par le  
Ministère des  
Solidarités et de la  
Santé :

